

Décision du Maire

N° 2026-073

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Tarifs des activités au CCSV (Montbel'été : période estivale Juillet / Août 2026)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 2 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 2025-15.12-12 du 12 décembre 2025 portant tarification pour l'année 2026 et fixant les fourchettes tarifaires pour les activités au CCSV.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De fixer les tarifs des activités municipales du Centre Culturel Simone Veil en centre-ville, présentées dans le cadre des animations proposées pendant la période estivale (juillet/août 2026), comme suit :

ACTIVITES	PERIODE	TARIFS 2026 Activités ponctuelles	TARIFS 2026 Stages
Cartonnage	Du 6 au 10 juillet (Séances de 3h)		2€/enfant/heure Du 6 au 10 juillet Soit 30 €
Cirque en intérieur	Du 20 au 26 juillet (Séances de 2h)	8€/enfant	2€/enfant/heure Du 20 au 26 juillet Soit 28 €
Stage magie	Du 19 au 22 août (Séances de 3h) Le 23 août (Séance de 2h)		2€/enfant/heure Du 19 au 23 août Soit 28 €

ACTIVITES		PERIODE	TARIFS 2026	TARIFS 2026
			Activités ponctuelles	Stages
Cirque extérieur	en	Du 20 au 26 juillet (Séances de 1h15)	7€/enfant	2€/enfant/heure Du 20 au 26 juillet Soit 17,5€

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire

Fait à Montbéliard, le lundi 22 Juin 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 23/06/2026

Affichée le : 23/06/2026